

TRAVAUX ORIGINAUX

A PROPOS DE TRANSFUSION

DR PETITCLERC

La guerre a fourni l'occasion, dans les C. C. S. anglais ou canadiens ou autres formations sanitaires de l'avant, surtout, de pratiquer plusieurs transfusions. Il s'agissait de remplacer rapidement et dans des proportions variables de brusques déperditions de sang causées par de larges blessures par projectiles, principalement lorsque des troncs artériels avaient été atteints et que les blessés étaient pour ainsi dire saignés à blanc. On sait qu'une transfusion faite dans ces conditions peut produire une quasi résurrection.

A l'Hôpital Colonial de Rochester, Minn., j'ai pu voir récemment plusieurs transfusions, puisque à la clinique Mayo l'on en fait bien une demi douzaine quotidiennement. Il ne s'agit plus ici

1. Travail lu à la Société Médicale, Déc. 1919.

**INFECTIONS ET TOUTES
SEPTICÉMIES**

(Académie des Sciences et Société
des Hôpitaux du 22 décembre
1911.)

LABORATOIRE COUTURIEUX
18, Avenue Hoche - Paris

Traitement LANTOL
— PAR LE —

**Rhodium B. Colloïdal
électrique**

Ampoules de 3 c'm.

d'hémorragies foudroyantes; c'est pour combattre des anémies à évolution plus lente. Et ici encore si la transfusion n'est pas toujours aussi efficace que dans le premier cas, ses résultats sont néanmoins le plus souvent très appréciables.

Il est un autre ordre d'idée où la transfusion paraît rendre des services. Et c'est après en avoir entendu discuter un jour à la Société de Clinique de Paris que je l'ai employée chez quatre blessés de guerre dont voici les observations:

1^o De M... 19 ans, fantassin; blessé à Verdun par E. O. fin juillet 1916. Cuisse gauche horriblement déchiquetée, la fesse gauche a été presque entièrement emportée, amputation haute du membre, en saucisson, ainsi à Saint-Cloud en pleine septicémie; désarticulation de la hanche, traitement de la plaie par la méthode Carrel-Dakin, injections de sérum de Hayem n'apportant aucune modification dans les phénomènes généraux. Transfusion. Amélioration rapide et continue jusqu'à guérison.

2^o M... caporal d'Infanterie, 28 ans, blessé à Verdun, août 1916. (Je vous demande la permission de faire une petite digression pour vous raconter l'histoire pathétique de ce brave homme.) Parti à la tête de ses hommes pour monter à la charge, il est projeté à terre et blessé par un obus qui éclate à vingt mètres de lui. Laissé pour mort sur le champ de bataille, il constate que le bombardement dure encore, ou a repris, lorsqu'il revient à lui; et trouve aussi que ses deux membres inférieurs ont été touchés. Le malheureux se traîne sur le ventre jusqu'au premier trou d'obus, et s'y laisse rouler pour échapper aux projectiles. Il y a passé la nuit; le lendemain, vers le soir, un jeune boche vient l'y rejoindre, un blessé également, qui lui offre spontanément sa gourde pleine de café. M... a du chocolat qu'il partage avec le boche. Le lendemain le boche déguerpit au lever du soleil. M... trouve assez de force pour se tailler une espèce d'escalier dans les parois de son trou d'obus et réussit à se hisser avec ses seuls

bras jusqu'au bord de l'entonnoir qui a deux mètres de haut, Dieu sait avec quelle peine et au prix de quelles douleurs, car ses blessures aux jambes sont telles qu'il est tenté de sectionner d'un coup de couteau les lambeaux de peau qui retiennent encore sa cuisse gauche. Quelques heures plus tard il était ramené par des brancardiers dans les lignes. Quatre jours après il arrivait à Saint-Cloud, moins la cuisse gauche qu'il a laissée au premier poste de secours.

Son genou droit a été largement ouvert par un E. O.; le condyle interne du fémur est disparu de même qu'une moitié du condyle externe, la rotule est déchiquetée; la jambe droite, très gonflée, a été criblée de projectiles. État général: mauvais. Facies indique une profonde intoxication. Temp. au voisinage de 104° , pouls très rapide, délire. Le malade est soumis au traitement de Carrel-Dakin après avoir soigneusement nettoyé son articulation, enlevé les projectiles et débridé largement les plaies de la jambe. Injection bi-quotidienne de sérum de Haymen, électrargol, stimulants cardiaques. Aucune amélioration.

Transfusion. Amélioration subite et qui se maintient jusqu'à guérison.

3^o M... 38 ans, blessé à Verdun, mars 1915, par E. O., les deux genoux ouverts et les condyles des fémurs emportés par le même éclat d'obus. Symptômes moins marqués que le précédent. Après un mois de traitement ordinaire sans aucune amélioration, le blessé amaigri, se consumant chaque jour dans un délire tranquille par une septicémie chronique que rien ne peut vaincre, si ce n'est peut-être l'amputation des deux membres inférieurs, nous faisons une transfusion. Mêmes résultats que précédemment, etc.

4^o G... 23 ans, blessé au Chemin des Dames, mai 1917, par bombe d'avion, membre inf. droit. Amputé en saucisson à travers le tubercule de Gerdi le lendemain de l'accident. Arrive dans le service quatre jours plus tard le cinq mai avec une septicémie

très marquée. Temp. 105, pouls incomptable, langue sèche, délire tout le jour et toute la nuit. La cuisse et le genou sont très gonflés, il y a de la fluctuation de l'articulation. Arthrotomie large du genou, débridement de la cuisse, traitement des plaies par la solution d'hypochlorite de chaux. Injections intra-veineuses de sérum artificiel. Contrairement à toute attente, les symptômes persistent malgré ce traitement; la mort semble imminente. Transfusion le 8 mai. Réaction considérable pendant l'opération, sueurs profuses, oppression, défécation même. Dès le lendemain le malade s'améliore et cette amélioration se maintient jusqu'à l'évacuation du blessé.

Voilà donc quatre cas où la transfusion n'a pas été faite pour combattre une anémie brusque ou lente, mais pour lutter contre une septicémie. Au moment où ces transfusions ont été faites, je n'ai pu obtenir ne fut-ce qu'une analyse quantitative des globules du sang, notre laboratoire n'étant pas alors outillé pour ces recherches.

De quelle manière ces transfusions ont-elles agi? Je n'en sais rien. Elles ont eu une action incontestable, cette action a été différente d'une injection intraveineuse de sérum de Haymen, puisque celle-ci n'avait rien donné.

Il semblerait qu'on doive attribuer les bons résultats obtenus par la transfusion à la formation d'éléments nouveaux, d'anticorps qui agissent à la façon de réactifs chimiques.

Quoiqu'il en soit, et sans que je puisse expliquer le mécanisme de son action, la transfusion m'a rendu des services tels que, en face d'une septicémie qu'un bon drainage et les autres moyens ordinaires ne parviendraient pas à vaincre, je n'hésiterais pas à faire appel à ce moyen.

Ces transfusions ont toutes été faites par abouchement de l'artère radiale d'un donneur dans une veine du pli du coude du receveur au moyen de la canule d'Erlsberg.

BILL 27

LOI CONCERNANT LES ALIMENTS ET LES DROGUES

Dr L.-F. DUBÉ

De Notre-Dame-du-Lac

Le ministre de la santé publique a présenté un bill à la chambre des communes dont la première lecture eut lieu le 22 mars 1920.

L'adoption de ce bill aura pour effet d'abroger :

I.—La loi des falsifications, ch. 133 des 40 S. R. du Canada 1906.

II.—Le ch. 4 du Statut de 1907.

III.—Le ch. 4 du Statut de 1913.

IV.—Le ch. 19 du Statut de 1914.

V.—Le ch. 9 du Statut de 1915.

L'article I et 2 du Bill explique la signification des mots employés au cours du Bill.

FALSIFICATION

Quand
l'aliment
est censé
falsifié

3. (1) L'aliment est censé falsifié, au sens de la présente loi,

- (a) si une substance y a été mêlée de manière à en diminuer ou affaiblir la qualité ou la force ou de les altérer de manière nuisible;
- (b) si une substance inférieure ou de moindre valeur a été substituée en totalité ou en partie à l'article;
- (c) si quelque principe important de l'article a été entièrement ou partiellement enlevé;

- (d) si l'article, soit manufacturé soit non manufacturé, se compose, en tout ou en partie, de quelque substance animale ou végétale malsaine, décomposée, putréfiée ou corrompue;
- (e) s'il provient d'un animal malade ou d'un animal nourri avec des aliments malsains;
- (f) si l'article contient quelque addition d'ingrédient toxique, ou quelque ingrédient de nature à le rendre nuisible à la santé de la personne qui en fait usage, que cet ingrédient ait été ajouté intentionnellement ou autrement; ou
- (g) si sa force ou sa pureté tombe au-dessous de l'article type, ou s'il renferme des éléments constitutifs en quantité dépassant les limites de la variabilité fixées par le Gouverneur en conseil, ainsi que ci-après prévu.

Lait.

- (2) Dans le cas du lait, toute falsification est censée nuisible à la santé.

Quand une
drogue est
censée
falsifiée.

4. (1) Toute drogue est censée frelatée, au sens de la présente loi, si sa force, sa qualité ou sa pureté tombe au-dessous du type reconnu sous lequel elle est vendue; ou si, lorsqu'elle est offerte ou mise en vente sous un nom

Types
reconnus.

- (a) reconnu dans la dernière édition de la pharmacopée britannique; ou
- (b) reconnu dans la dernière édition de toute pharmacopée étrangère, ou
- (c) qui n'est reconnu dans aucune pharmacopée, mais se trouve dans certains ouvrages faisant généralement autorité sur la matière médicale ou les drogues;

elle diffère du type de force, de qualité ou de pureté qui y est attribué.

Préférence
accordée au
type britan-
nique, si
l'autorité
n'est pas
nommée.

(2) A moins qu'une drogue ne soit vendue de telle manière qu'il appert clairement que sa qualité doit être jugée par une autorité autre que la pharmacopée britannique, et que la dite autorité est nommée, la dite drogue censée falsifiée, à moins qu'elle ne soit conforme au type de force, de qualité et de pureté de la drogue, définies dans la dernière édition de la pharmacopée britannique.

FAUSSES MARQUES.

Lorsque l'ali-
ment est
censé fausse-
ment marqué.

5. L'aliment est censé faussement marqué, au sens de la présente loi,

- (a) si c'est une imitation de l'article sous le nom duquel il est vendu ou offert en vente, et s'il n'est pas clairement et explicitement décrit comme étant une imitation;
- (b) s'il est décrit comme étant un produit provenant d'un endroit ou d'un pays d'où il ne provient pas réellement;
- (c) s'il est vendu ou offert en vente sous le nom d'un autre article;
- (d) s'il est coloré ou peint ou poudré ou poli au point d'en dissimuler l'avarie, ou s'il est arrangé de manière à mieux paraître ou à présenter une valeur plus grande que celle qu'il a réellement;
- (e) si des réclames fausses ou exagérées en sa faveur apparaissent sur l'étiquette, ou autrement;

- (f) si, étant sous la forme de colis, scellé par le fabricant ou le producteur, et portant ses nom et adresse, le contenu de chaque colis n'est pas, par rapport au poids, à la mesure ou au nombre, visiblement et correctement déclaré à l'extérieur du colis;
- (g) s'il est vendu à titre de composé, de mélange, d'imitation ou de succédané, et qu'il ne soit pas étiqueté en conformité des dispositions de la présente loi;
- (h) si le colis qui le contient, ou l'étiquette sur le colis, porte une déclaration, un dessin ou une devise concernant les ingrédients ou les substances y contenues, lesquels déclaration, dessin ou devise sont faux ou trompeurs en quelque détail; ou
- (i) si le colis qui le contient, ou l'étiquette sur le colis, porte le nom d'un individu ou d'une compagnie, soi-disant fabricant ou producteur de l'article, lequel individu ou laquelle compagnie est fictive ou n'existe pas.

L'article 5 ne fait mention que des fausses marques relativement aux aliments. Il est nécessaire d'ajouter après le mot "aliment" : les mots : "*ou la drogue*".

Au paragraphe *c* de l'article 5 après les mots : "apparaissent sur l'étiquette," on devrait ajouter : "*sur les circulaires, sur les journaux, revues, ou autrement.*"

Ceci aura pour effet de faire cesser les annonces trompeuses et frauduleuses ainsi que les réclames folles que certains manufacturiers font au sujet de leur marchandise, sur les journaux.

Le manufacturier, pour obéir à la loi, sera sobre en littérature sur l'étiquette de sa marchandise, mais en revanche il annoncera

avec grand bruit dans les journaux, sachant bien que c'est le journal qui forme l'opinion et qui alimente son commerce.

Les composés,
mélanges,
etc., doivent
être étiquetés
comme tels,
et ne pas être
marqués
pur, véritable
ou naturel,
etc.

6. Tout article d'alimentation qui est un composé, un mélange, une imitation ou un succédané doit être étiqueté clairement et correctement comme tel; et les mots *pur, véritable* ou *naturel*, ou mots équivalents, ne doivent pas être placés sur les étiquettes ni employés au sujet desdits articles, et ces derniers doivent être emballés, marqués ou étiquetés de telle manière qu'ils ne puissent induire personne en erreur, en ce qui concerne leur vraie nature.

Les articles 7, 8, 9, décrivent la manière de prélever les échantillons pour les faire analyser par l'analyste du département.

L'article 11 confère aux municipalités de ville, comté ou village le droit de nommer un "Inspecteur des aliments ou drogues".

Le paragraphe (2) de l'article 11 fait mention du versement de la taxe prescrite, pour faire faire une analyse par l'analyste fédéral. Le montant n'est pas fixé, mais plus loin, l'article 15 donne au ministre (parag. b) le pouvoir de prescrire un tarif pour ces analyses.

Il nous semble que le fait d'imposer une certaine taxe pour faire faire l'analyse d'une drogue ou d'un aliment, est contraire au but que la loi veut atteindre. Nous savons que d'ordinaire le taux de ces analyses est toujours élevé. C'est une barrière. Quelles sont les municipalités, à part celles des grandes villes, qui entreprendront de faire des déboursés de ce genre?

Nous serions d'avis que ces analyses soient faites gratuitement par le département de la santé fédérale. Nous aurions tout à y gagner.

PEINES

L'article 16 édicte les peines encourues par celui qui fabrique pour la vente, vend, met ou expose en vente, une substance alimentaire ou une drogue qui est falsifiée ou faussement marquée.

Nous n'avons jamais compris pourquoi, dans ces sortes de lois, on tenait responsable la personne qui vend, si elle n'est pas fabricante même de l'article?

Ainsi: par des annonces mirobolantes voilà que le public veut avoir un certain aliment. Il s'adresse au marchand. Celui-ci pour satisfaire sa clientèle se procure l'article demandé. Arrive un inspecteur du gouvernement qui prélève un échantillon et le rapport de l'analyste est que l'aliment est falsifié. On poursuit le marchand etc. Il est vrai que la loi donne à ce dernier recours contre la tierce personne ou le fabricant.

Mais pourquoi au lieu, pour la Province de Québec par exemple, d'envoyer des inspecteurs dans les 1200 municipalités pour prélever des échantillons, disons des 1200 marchands, intenter 1200 procès, pour un seul article, pourquoi ne pas aller directement au seul fabricant et lui dire: " Mon ami l'analyse de votre marchandise prouve qu'elle est falsifiée ", confisquer le tout et lui imposer la peine.

Ou encore. Supposons que l'article analysé et trouvé falsifié vient d'un marchand de la Gaspésie. Il est condamné à payer pour avoir vendu une drogue frelate au sens de la loi. Si ce marchand n'use pas de son droit contre le fabricant, croyez-vous que la même drogue ne continuera pas d'être vendue dans Pontiac si aucune plainte n'est portée?

Et alors où est la protection? Si l'aliment ou la drogue ne peut être vendue dans un certain endroit parcequ'elle est falsifiée ou frelatée, alors pourquoi laisser ces articles en vente à un certain autre endroit.

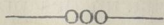
Ne serait-il pas plus logique d'aller directement au manufacturier et d'examiner régulièrement la marchandise qu'il lance dans le commerce?

Si nous posons cette objection qui mérite certainement considération, c'est que nous avons des exemples typiques de ce que nous avançons dans la "Loi des médicaments brevetés" qui ressemblent énormément à celle-ci.

Nous connaissons une municipalité qui fit une plainte contre une certaine "medecine brevetée". Plusieurs marchands furent poursuivis et obligés de payer l'amende pour avoir vendu cette médecine. "Vous n'avez pas droit de vendre cette médecine" dit le juge. Parfait, on a cessé la vente dans cette municipalité. Mais le fabricant continue à vendre sa panacée dans les autres 1199 municipalités. Si ces quelques personnes n'ont pas le droit de vendre cette médecine, comment se fait-il qu'elle se vend dans les 1199 autres municipalités?

Ne serait-il pas plus sage et moins onéreux d'aller à la source du mal que de courir les Provinces pour arriver à contrôler un seul article?

Villa-du-Verger, avril 1920.



"LES MALADIES MENTALES DANS L'ŒUVRE DE COURTELINE"

—
Dr Geo. AHERN

*Assist.-Chirurgien à l'Hôtel-Dieu. Aide-d'Anatomie
à l'Université Laval.*

II. *Délire dans les traumatismes.*

A côté du délire alcoolique il convient de placer le délire des traumatismes, qui s'en rapproche un peu, par certains côtés.

J'aurais deux observations de délire traumatique à présenter, mais comme l'un des malades présente, à la suite de son traumatisme, une démence à forme catatonique, nous le verrons plus loin, et je me contenterai pour le moment, d'étudier un cas de délire traumatique aigu, répondant, en grande partie, à la description restée classique qu'en fit Dupuytren, en 1819, dans un mémoire sur les fractures du péroné. Voici ce que dit Dupuytren : " Si le soir, le lendemain ou le surlendemain d'une fracture, d'une luxation ou d'une opération quelconque, le malade paraît dans un accès de gaieté surnaturelle, s'il parle beaucoup, s'il a l'œil vif et la parole brève, les mouvements brusques et involontaires, s'il affecte un courage et une résolution désormais inutiles : Tenez-vous sur vos gardes ! Bientôt il se manifesterà une singulière confusion d'idées sur les lieux, les personnes et les choses. . . Le malade en proie à l'insomnie, est ordinairement dominé par une idée plus ou moins fixe, mais presque toujours en rapport avec sa profession, ses passions, ses goûts, son âge, son sexe ; il se livre à une jactation continuelle. "

L'observation que j'ai à vous présenter est celle d'un rentier de province¹⁸, vivant retiré avec sa femme, dans une vieille maison que, " depuis des temps immémoriaux, une génération repassait à l'autre. Successivement, chacun des propriétaires l'avait remise au goût du jour, en rajeunissant la toiture ou le pied, mais toujours elle était restée une jambe en l'air, avec une moitié d'elle-même en retard sur l'autre moitié d'un demi-siècle. . . L'oncle était une vieille bête, goguenard, dédaigneux, fort pour les haussements d'épaules et les silences insultants ; elle, une vieille rosse, agressive, âpre, hargneuse ". Le bruit de leurs incessantes querelles emplissaient, du matin au soir, leur vieux musée, relique des temps anciens. Cette demeure laissait autant à désirer sur le

18. G. Courteline : *L'Escalier* (*Nouvelle Collection illustrée.*)

rapport de la commodité que sur celui de l'apparence extérieure. Par exemple, la chambre à coucher, située au second étage, communiquait avec la salle à manger, située à l'étage inférieur et exactement au-dessous, " par un absurde corridor, large à peu près comme une brouette et long comme un jour sans pain, que continuait un non moins absurde escalier, plus noir et tortueux cent fois que l'âme d'un prêteur à la petite semaine: un coup à se casser les reins gentiment et neuf fois sur dix ".

Or un bon jour, la vieille parla de la nécessité qui s'imposait de remédier à cet état de choses en reliant par un escalier en pas-de-vis, les deux pièces superposées. Si cette idée eût germé dans la cervelle du vieux, il l'eût trouvée splendide, mais venant d'elle il trouva que c'était inepte. C'en fut assez pour qu'elle fit venir de suite un menuisier et fit faire l'escalier. Mais le vieux déclara péremptoirement qu'il n'y passerait jamais et la vieille jura qu'il y passerait. La situation se compliqua, ils ne se parlaient plus, ne se regardaient pas, chacun restant sur ses positions et mettant son point d'honneur à ne pas céder à l'autre. Mais un jour, le vieux, en descendant l'escalier, le sien, posa le pied à faux, dégringola bruyamment et se fractura une jambe. La vieille accourut, suffoquant, râlant littéralement de joie, étranglée par l'allégresse... Tout de même elle se décida à faire venir un médecin, qui posa le premier appareil, et recommanda, pour le blessé, une tranquillité absolue. C'était demander l'impossible.

La jambe cassée n'était rien, la plaie était au cœur, et la conduite de la vieille ne pouvait qu'empirer la situation déjà sérieuse du malade. Elle ne cria pas victoire, elle ne fit pas de bruit, " dédaignant l'insolence dans le succès, sachant fort bien qu'il est tel cas où l'humilité savante du vainqueur est un coup de fer rougi à blanc sur la blessure du vaincu. Pas une fois elle ne s'oublia, ne souilla d'un mot équivoque, d'une allusion aigre-douce, l'état immaculé de son triomphe. Simplement, elle gardait une face rayon-

nante, un énigmatique sourire dont l'atroce ironie poursuivait le mari jusqu'en sa ruelle, le pénétrait jusqu'en ses moëlle d'une innumérabilité de pointes de feu... Dans ces conditions, autant eût valu au malade cracher sur sa jambe mauvaise, en priant le Bon Dieu pour qu'il gelât dessus. Un beau matin, la fièvre s'en mêla, le délire, tout le diable et son train; l'oncle commença à discourir à la façon d'une femme soûle, disant que sa femme s'amusaît à le faire cuire à petit feu après l'avoir lardé tout vif, qu'elle avait suspendu des lampions allumés aux quatre coins de sa table de nuit, et qu'en signe de réjouissance, elle tirait des feux d'artifice à travers l'appartement : des bêtises, enfin, des giries, tout un 14 juillet en chambre, éclos en un cerveau malade de Prudhomme déshonoré"... "Tenez-vous sur vos gardes à ce moment" dit Dupuytren. En effet, ça ne tarda pas. "Ayant ainsi, trente-six heures, donné la comédie aux gens, le moribond tourna de l'œil."

Ce délire présente bien les symptômes fondamentaux de la description que nous avons donnée : obtusion de l'esprit, délire onirique et agitation physique. Nous avons dit que ce délire se rapprochait du délire alcoolique, et Courteline, dans une phrase, fait ce rapprochement : "Il commença à discourir à la façon d'une femme soûle."

III. *Troubles mentaux dans les névroses.*

Les névroses offrent souvent des symptômes de troubles mentaux qui les rapprochent des maladies mentales. La neurasthénie est de cet ordre et nous puisons dans l'œuvre de Courteline, deux observations de neurasthéniques : Alceste et M. Badin.

Le premier¹⁹ est l'Alceste de Molière, que l'auteur nous mon-

19. G. Courteline : *La Conversion d'Alceste comédie en un acte en vers.*

tre converti, contrit, plein de remords et de bonnes dispositions. Mais comme la misanthropie n'est pas un état passager, accidentel, mais bien un état d'esprit permanent, la conversion, les bons propos et les fortes résolutions ne durent pas.

Alceste est un misanthrope moral; jaloux, envieux de son semblable, quoiqu'il le juge son inférieur, il ne trouve, dans cette vie, qu'amertume et tristesse; satisfait que de ce qu'il fait lui-même, ne voyant autour de lui que vice, méchanceté, fourberie, il finit, après de nombreux déboires et, petit-à-petit, par retomber dans son état primitif :

Certes, en m'engageant sur la nouvelle route
Où m'obligea mon cœur hanté d'un dernier doute,
Je ne savais que trop où me portaient mes pas,
Et le fossé promis au chemin de Damas;
Mais je n'aurais pas cru, quand j'ai risqué l'épreuve,
Que les pleurs de mes yeux me fourniraient ma preuve,
Et que le crime au seuil de ma propre maison,
Me viendrait démontrer combien j'avais raison! ...

.....
N'importe, tout est bien, puisque je puis en somme,
Ayant fait jusqu'au bout mon devoir d'honnête homme,
N'ayant rien obtenu, mais ayant tout tenté,
De mon stérile effort invoquer la fierté!
Las de l'humain commerce et de sa turpitude
Dont j'avais le soupçon, dont j'ai la certitude!
Dépouillé du bonheur qui fut un temps le mien,
Maître de l'affreux droit de n'espérer plus rien,
Il m'est permis d'aller...—Qu'on m'y vienne poursuivre!—
Traîner au fond d'un bois la tristesse de vivre,
En tâchant à savoir, dans leur rivalité,
Qui, de l'homme ou du loup, l'emporte en cruauté...

Le second neurasthénique que j'ai à vous présenter est M. Badin²⁰. M. Badin est un employé administratif, qui comme tel ne

20. G. Courteline : *M. Badin (Modern-Théâtre)* ; *L'Employé (Facéties de Jean de la Butte)*.

présente rien de particulier à moins que l'on ne fasse entrer sa profession dans l'étiologie de la névrose qui nous occupe en ce moment, mais qui, en retour nous offre les principaux symptômes de la neurasthénie: émotivité, aboulie, pessimisme, dépression, préoccupation outrée de sa santé etc etc... Il est expéditionnaire dans un ministère, mais depuis quinze jours on ne l'a pas vu dans son bureau. On sait qu'il n'a pas été malade, parce que cinq fois le chef du bureau a envoyé le médecin du ministère prendre de ses nouvelles et cinq fois on lui a répondu qu'il était à la brasserie. Il explique à son chef qu'il a été retenu par des affaires de famille, qu'il a perdu son beau-frère. Mais le chef n'y coupe pas: "A cette heure, lui dit-il, vous avez perdu votre beau-frère, comme déjà il y a trois semaines vous aviez perdu votre tante, comme vous aviez perdu votre oncle le mois dernier, votre père à la Trinité, votre mère à Pâques!... Sans préjudice, naturellement, de tous les cousins, cousines et autres parents éloignés que vous n'avez cessé de mettre en terre à raison d'un au moins la semaine. Quel massacre!... non, mais quel massacre!... A-t-on idée d'une boucherie pareille? ... et je ne parle ici, notez bien, ni de la petite sœur qui se marie deux fois l'an, ni de la grande qui accouche tous les trois mois..."

M. Badin est très peiné de cette sortie et des menaces de renvoi de son chef de bureau; il est très ému, et pour un peu, il pleurerait. "Je vois bien, monsieur, que vous n'êtes pas content, mais vous me faites de la peine! Vous vous moquez de moi, vous me raillez..., si, si, vous me raillez. Vous êtes comme tous ces imbéciles qui trouvent plaisant de me taper sur le ventre et de m'appeler employé pour rire" et il commence la longue litanie de ses doléances et donne les raisons de son absence qui peuvent se réduire à l'aboulie, au pessimisme, à l'hypochondrie. "Avez-vous jamais réfléchi, monsieur le Directeur, au sort du pauvre fonctionnaire qui, systématiquement, opiniâtrement, ne veut pas aller

au bureau et que l'incessante terreur d'être enfin flanqué à la porte hante, poursuit, torture, martyrise d'un bout de la journée à l'autre? Eh bien! monsieur, c'est une chose épouvantable, et voilà ma vie cependant... Tous les matins, je me raisonne; je me dis "Va au ministère, voilà plus de huit jours que tu n'y es allé!" Je m'habille alors et je pars, je cingle vers le ministère. Mais ouiche! J'entre à la brasserie, je prends un bock, deux bocks, trois bocks!... je regarde marcher l'horloge, pensant: Quand elle marquera l'heure, je me rendrai à mon bureau, et quand l'horloge a marqué l'heure, j'attends qu'elle marque le quart, et quand elle a marqué le quart, j'attends qu'elle marque la demie, et quand elle a marqué la demie, je me dis "Ce n'est pas possible, il est trop tard!... J'aurais l'air de me ficher du monde. Quelle existence!" Il continue, d'une voix mouillée: "Moi qui avais un si bon estomac, un si bon sommeil, une si belle gaieté!! Je ne prends plus de plaisir à rien!! Tout ce que je mange me semble amer comme du fiel!... J'ai une fièvre... j'ai maigri de vingt livres *depuis que je ne suis jamais au ministère!!!*" Son existence est partagée entre l'horreur du bureau et l'effroi de sa mise en disponibilité. Il relève son pantalon, et continue: "Regardez plutôt mes mollets, si on ne dirait pas des bougies!... Et si vous pouviez voir mes reins! des vrais reins de chat écorché;...c'est lamentable! Tenez,—nous sommes entre hommes, nous pouvons nous dire cela—, ce matin, j'ai eu la curiosité de regarder mon derrière dans la glace—, Eh bien!... J'en suis encore malade, rien que d'y penser. Quel spectacle!! Un pauvre petit derrière de rien du tout, gros à peine comme les deux poings... je n'ai plus de fesses, elles ont fondu. Le chagrin, naturellement, les angoisses continuelles, les affres!... Avec ça, je tousse la nuit, j'ai des transpirations, je me lève des cinq à six fois pour aller boire au pot-à-l'eau. Ça finira mal, tout cela, ça me jouera un mauvais tour!" Le directeur, sympathique, lui conseille

un traitement héroïque, pourtant bien simple : “ Venez au bureau, M. Badin?—Non, monsieur, je ne peux pas y venir, c’est plus fort que moi, je n’aime pas ça!!! ”...La scène se termine sur une comparaison que fait M. Badin, entre ses collègues qui ne donnent à l’administration, que leur zèle, leur activité, leur intelligence et leur temps, et lui-même qui lui donne sa vie. Le directeur, espérant que son employé va lui remettre sa démission, reste estomaqué quand celui-ci, pour finir, lui demande une augmentation!!!

Messieurs, j’en ai fini avec la neurasthénie. Nous allons voir maintenant les troubles mentaux dans les dégénérescences.

IV. *Dégénérescences.*

Nous allons commencer par les dégénérés supérieurs, les déséquilibrés. D’après le professeur Régis²¹, les déséquilibres forment la transition entre l’état normal et la folie. “ Ce sont de véritables frontières où vivent des individus intelligents, parfois même brillants, mais incomplets et porteurs d’une tare qui se traduit par un défaut d’harmonie et de pondération entre les diverses facultés et les divers penchants. ”

Les déséquilibrés sont des êtres complexes, hétérogènes, formés d’éléments disproportionnés, de qualités et de défauts contradictoires, aussi bien doués par certains côtés, qu’ils sont insuffisants par d’autres. Bien doués d’habitude, dans l’ordre intellectuel, possédant quelquefois à un très haut degré les dons de la parole, des arts, de la poésie, ils manquent le plus souvent de rectitude, de jugement, surtout de logique. Ce sont des utopistes, des rêveurs, des théoriciens, qui s’éprennent des plus belles choses et ne font rien.

21. *Loc., cit.*, pp. 441 etc Dr E. Cullerje : *Les Frontières de la Folie*.

Courteline nous offre trois cas de déséquilibration particulièrement bien caractérisés.

Le premier²², est un vieil original qui, voyant un monsieur qu'il ne connaît pas d'ailleurs et n'a jamais rencontré, assis à la terrasse d'un café et fumant une pipe en écume de mer se précipite sur lui et lui arrache la pipe de la bouche en criant : " Misérable fou !" D'une voix tremblante d'indignation, il lui dit qu'une pipe en écume de mer ne se tient ni par le fourneau, ni par le tuyau, mais seulement avec la main gantée de fil, car le moutonneux du gant de Suède n'est rien moins qu'un antre à microbes, et le chevreau, par son glaci, est l'ennemi de l'écume de mer. Il expose que la pipe d'écume de mer, demande à être bourrée contrairement au fil du tabac et dans le sens de la hachure, vu les lois de la pesanteur, l'attraction des corps pour le centre de la terre etc, etc, etc; d'où obligation absolue de pratiquer l'opération césarienne aux paquets de tabac de 50 centimes, sous peine d'exposer la pipe qui en recevrait le contenu, à se voir culotter comme par un cochon. Il discourt d'abondance, élevant de temps en temps vers le ciel, l'index de la conviction, et lâchant, par ci par là, des apophthèmes dans le goût suivant : " L'écume de mer est parcelle de Dieu ", ou bien, " L'homme qui galvaude une pipe en écume de mer est un père qui conduit lui-même dans le sentier de la débauche, la vierge qui lui doit le jour ! " ... Il poursuit ses explications et ses conseils : " Pour bien culotter une telle pipe, il faut la fumer, deux, trois ou quatre fois par jour, mais toujours à l'heure précise où on l'aura fumée la veille, en ayant soin d'aspirer les bouffées à intervalles réguliers; il ne faut jamais la fumer en plein air, mais dans une pièce bien close, carrelée en glaise de Hambourg (parce que celle-ci contient du chlorure de calcium qui absorbe l'humidité de l'air), et d'une superficie non supé-

22. G. Courteline : *L'Art de culotter une pipe* (*L'Esprit Français*).

rière à huit mètres carrés et demi. Il faut que cette pièce prenne jour sur le Nord à cause du soleil, et, si on fume la nuit, ce ne doit être que pendant le premier quartier de la lune dont la lumière n'est sans danger que pendant cette période". Pour terminer, il nous met en garde contre deux dangers: ne pas fumer quand il fait beau, à cause de la sécheresse, ni quand il fait mauvais, à cause de l'humidité!!!

Cette observation n'a pas besoin de commentaires.

La seconde est celle de Hamiet²³ et voici le portrait du personnage tel qu'esquissé par Courteline lui-même: "De même la mission d'un arbre fruitier est de porter des noix, des cerises ou des pêches, de même la mission d'Hamiet était de porter des idées—toujours inapplicables, c'est vrai, mais—toujours originales, puisées aux sources, aux seules sources d'une imagination délicieusement absurde... Filles timbrées d'un père qui avait reçu une fêlure, elles possédaient au plus haut degré, comme lui-même, le don précieux de faire illusion, de charmer par leur bonne grâce, de séduire par leur nouveauté et de convaincre enfin les gens par leur ardente foi en elles, autant que par leur raison d'être, étonnamment apparente. Elles sonnaient à ce point l'or comptant qu'on leur faisait crédit sur la mine, tout de suite. Seulement, priées de s'exécuter, rien de fait... Très fort dans la démonstration de besoins qui n'existaient pas, qu'avait seule créés de toutes pièces son imagination perpétuellement en couches, et dont il parvenait cependant à faire hurler l'évidence, il se montrait plein de génie dans la théorie des remèdes à apporter, établissant par A+B, non seulement le "pourquoi" de leur efficacité, mais encore le "parceque" de leur opportunité urgente... Il avait alors des paroles qui tuaient l'objection dans l'œuf, des arguments qui

23. G. Courteline : *Les Linottes*.

jetaient des feux de pierres précieuses, prêt à se battre pour ses thèses, comme un père se bat pour ses filles. . . ”

Voici quelques uns de ses projets, quelques unes de ses idées : L’Affaire des Petites Commandites, où il s’agissait de commander l’infime commerce, le marchand de marrons ou de mouton, le commissaire du coin ou le négociant en oublies ; d’avancer à l’un son crochet, à l’autre sa poêle à rôtir ; à celui-ci sa charrette, à celui-là son tourniquet, et de prélever ensuite un équitable tant pour cent sur les profits réalisés ; l’Affaire de publicité pharmaceutique où, dans le récit d’un événement politique ou d’une séance de la chambre, il faisait entrer la description et les avantages d’un purgatif ; ou encore l’idée d’ouvrir en plein Paris, un café où on ne boirait pas (conception insensée, mais échafaudée sur des données indiscutablement exactes et atteignant deux buts, puisqu’elle contentait du même coup, la sobriété non douteuse des habitués de café, et cet impérieux besoin de flâne qui les porte à acheter sciemment, de leur intoxication, le plaisir de jouer le bridge ou de voir passer le monde). Ses idées se suivaient, et, à peine, avait-il le temps d’en concevoir une qu’il l’abandonnait pour une autre. Comme il le disait lui-même “ Ce ne sont pas les idées qui me manquent ”, et pour preuve le projet d’affermir à son profit le commerce des allumettes et du tabac sur les plates-formes des autobus et des tramways ; puis l’idée d’adjoindre une voiture-souper aux trains de nuit (pour donner satisfaction aux voyageurs souffrant d’insomnie) ; l’idée de fonder un journal : L’Informateur Universel, où le Grand Dictionnaire Larousse serait publié en feuilleton ; enfin l’idée de fonder un théâtre de 10 hrs, pour laisser aux Parisiens le temps de dîner. Cette dernière idée, il lui fallut la réaliser, car “ le don de sécréter des idées que le ciel lui avait dévolu se doublait de celui d’en voir, par la pensée, l’immédiate réalisation ”. Pour l’inauguration de son théâtre de 10 hrs, il choisit une opérette dont le libretto était écrit par un

de ses amis et la musique composée par un autre déséquilibré que nous étudierons dans quelques instants. Hamiet, que l'éclosion d'idées nouvelles tient toujours en mouvement, voulait à chaque répétition, changer ou faire changer, ajouter ou couper des scènes. Par exemple, un jour il suggère que le médecin, le Dr Bourgédâne, soit ventriloque, ce qui fournirait une scène très cocasse, dans son bureau, au lever du rideau; une autre fois, il lui vient une autre lubie: "Si le docteur avait le diabète et le tambour-major aussi?" et il explique où il veut en venir: "Supposons qu'ils ont tous deux le diabète, qu'ils fréquentent le même café, et prennent tous les soirs l'apéritif ensemble? Eh bien! au lieu de jouer le vermouth au piquet ou aux dominos, ils le joueront à l'analyse d'urine: celui des deux qui a le plus de sucre paie la consommation de l'autre!!!"... Et tous les jours, jusqu'au soir de la première représentation, c'est la même chose, inventions aussi spirituelles qu'inapplicables, aussi ingénieuses que ridicules. Mais dès que tout est prêt pour la première représentation, qu'on est à la veille de lever le rideau, Hamiet se désintéresse subitement et complètement de son projet; revirement complet, son idée de théâtre de 10 hrs lui apparaît comme une folie, et "avec la même éloquence, la même force persuasive qu'il avait apportée deux mois auparavant, à démontrer l'excellence et le bien fondé de son entreprise, il en démontra la niaiserie et la puérilité sans bornes"... et aussitôt, une nouvelle idée a germé dans son cerveau sous pression: l'installation à Paris de la roulette et du 30 et 40, fonctionnant officiellement sous le contrôle des pouvoirs publics et la répartition en trois parts du gain obligé de chaque jour, l'une pour lui, l'autre pour l'Etat et la troisième—"immédiatement convertie en rente 3% incessible et insaisissable — au profit des femmes de perdants..."

(à suivre.)

Enseignement Supérieur Libre

ANNÉE 1919

Ecole Française de Stomatologie

20 Passage Dauphine—PARIS
(30 rue Dauphine—27 rue Mazarine)

L'École Française de STOMATOLOGIE a pour but de donner l'enseignement aux seuls Etudiants en Médecine et Docteurs en Médecine, désireux de se spécialiser dans la pratique de la Stomatologie.

L'Enseignement donné par les Médecins spécialistes et techniciens comprendra :

1°—La clinique générale des Maladies de la bouche et des dents.

2°—Des Cours spéciaux sur les différentes branches de la Stomatologie.

3°—Des travaux pratiques de techniques opératoires, de prothèse, d'orthodontie et de laboratoire.

Pour les inscriptions et les renseignements, s'adresser au

Docteur J. FERRIER, Directeur de l'Ecole,
ou au Docteur BOZO, Directeur-Adjoint,
20 Passage Dauphine—PARIS.

REVUE DES JOURNAUX

LA PRESSE MEDICALE

L'influence de la grossesse sur l'évolution de la tuberculose pulmonaire et pleurale; l'anergie tuberculinique au cours de la grossesse; allaitement et tuberculose.—P. Nobecourt et J. Paraf. 18 février 1920.

Souvent à la fin de la grossesse et après l'accouchement, les tuberculoses pulmonaires en activité subissent une aggravation et prennent une marche aiguë, les tuberculoses latentes peuvent être réveillées et se manifester notamment sous forme de pleurésies, de congestions pleuro-pulmonaires, de spléno-pneumonies. Ce coup de fouet donné à la tuberculose semble lié à un fléchissement de l'immunité sous l'influence de la puerpéralité, comme en témoigne à ce moment l'atténuation et même la disparition de la cuti-réaction à la tuberculine. Toutefois, les femmes atteintes de tuberculoses scléreuses qui paraissent éteintes échappent généralement à cette éventualité. Pour ce qui est de l'allaitement, une femme atteinte de tuberculose ulcéro-caséuse en évolution ne doit pas nourrir. Au contraire, celle dont la tuberculose pulmonaire fibreuse réalise une véritable cicatrice, reliquat d'un processus éteint depuis longtemps, peut allaiter sans inconvénients. Il convient d'être prudent, quand il s'agit de cette catégorie si nombreuse des femmes délicates, maigres, souffrant de troubles dyspeptiques ou d'entéro-colite chronique, qui souvent ont une hérédité tuberculeuse et ont même présenté dans leur enfance quelques phénomènes suspects, car l'allaitement, chez elles, peut provoquer l'éclosion d'une évolution tuberculeuse.

Traitement des angines de poitrine.—Alfred Martinet, 25 février 1920.

1^o Traitement symptomatique de la crise, au moment de l'accès;

2^o Traitement pathogénique de la cause pendant les périodes interangineuses.

Au moment de l'accès.

1^o Injection à l'une des cuisses, comme sédatif, antispasmodique de 1 cc de la solution suivante:

Sulfate d'atropine	2 milligr
Chl. de morphine	10 centigr
Eau distillée	10 cc

Injection quasicontemporaine, à l'autre cuisse de 2 à 3 cc d'huile camphrée à 10 pour 100, comme tonique cardiaque.

2^o Grand enveloppement sinapisé du thorax.

3^o Pour gagner du temps, l'inhalation de nitrite d'amyle est parfois utile. Le soulagement produit n'est que temporaire mais il permet à la crise de s'éteindre et aux médications sus-indiquées d'agir. On peut aussi employer la trinitrine.

4^o En cas d'œdème aigu du poumon, la saignée s'impose. Elle donne un résultat immédiat remarquable.

Dans l'intervalle des crises.

Vu que l'insuffisance du ventricule gauche est à peu près constante, la médication digitalique systématique donne les meilleurs résultats: non pas la médication digitalique intensive, de l'asystolie, mais la médication digitalique à doses minimales et intermittentes, 1/10 de milligr. de digitaline cristallisée: 10 jours par mois, 5 jours par quinzaine, 3 jours par semaine.

S'il s'agit d'une angine de poitrine de scléreux âgé, le traitement se confondra avec celui des scléroses artério-rénales.

S'il s'agit d'une aortite inflammatoire syphilitique le traitement spécifique sera formellement indiqué. Ici il sera bon d'associer au traitement hydrargyrique un traitement ioduré très surveillé (1 à 3 gr. par jour, 20 jours par mois). Dans ces cas, le traitement au novarsénobenzol est très efficace surtout sur les phénomènes subjectifs. De même une révolution thoracique violente diminue de beaucoup l'intensité de la douleur.

S'il s'agit d'angine survenant chez un pléthorique, chez un goutteux, chez un préscleux, chez un angiospasmodique, outre le traitement de la cause, la restriction des boissons est souvent de grande importance. Tous ces sujets se trouvent bien du système des petits repas.

Enfin, d'une manière générale, dans les périodes de crises, le repos absolu au lit, le calme, le silence, sont des éléments curateurs qu'il ne faut pas négliger. L'administration des iodures semble utile chez les spécifiques; elle est souvent néfaste chez les scléreux; associée aux bromures elle est presque toujours recommandable aux nerveux, angiospasmodiques et sphymolabiles. Une myothérapie régulière, progressive, méthodique, suivant M. Martinet, et malgré que la chose semble un peu paradoxale, paraît exercer une action favorable et quasi curative sur maints syndromes angineux.

L'action psychique exercée par le médecin est dans le cas d'angine de poitrine, énorme, capitale. A cette influence psychique il sera bon d'associer un stimulant quelconque par exemple celui-ci :

Acétate d'ammoniaque	4 gr.
Cognac vieux	20 gr.
Sirop d'éther	40 gr.

par gorgées en cas de crise.

L'administration de la viande au nourrisson sain et au nourrisson malade.—Schreiber, 28 février 1920.

1^o La viande chez le nourrisson sain.

On donnera au nourrisson 20 grammes de viande, au repas du midi, d'abord un jour sur deux ou trois, puis en augmentant légèrement la quantité. A partir de deux ans, on pourra donner 25 grammes. On commencera par un peu de blanc de poulet, de maigre de jambon ou de poisson frais et léger qu'on hachera menu et qu'on écrasera à l'aide d'un masticateur. Plus tard on pourra donner une quantité équivalente de noix de côtelette de mouton, de filet de bœuf et de temps en temps un peu de cervelle ou de ris de veau.

L'abus de la viande et des matières albuminoïdes animales provoque d'abord de la constipation et une réduction des urines qui deviennent très chargées en urates. Il peut apparaître de l'entérocélite avec des selles fétides liées aux fermentations putrides qui se produisent dans le gros intestin, de l'urticaire, de l'eczéma et si l'abus des viandes est prolongé, on peut noter un retentissement sur l'état général caractérisé par de la pâleur, de l'amaigrissement, un retard plus ou moins accentué du poids de la taille.

Le bouillon de viande peut être donné à la période du sevrage. Il peut être préparé avec du poulet, avec du veau et surtout avec du bœuf.

Viande	125 grammes
Eau	250 grammes

Etant d'un goût agréable, le bouillon de viande stimule l'appétit, favorise la digestion, car il est peptogène, facilite l'assimilation car il contient des vitamines. Il doit être un peu ou pas salé. car chez les enfants présentant une susceptibilité rénale, il peut provoquer des œdèmes localisés à la face, aux paupières, aux malléoles, exceptionnellement de l'anasarque.

2^o La viande chez le nourrisson malade.

Bien que la viande n'occupe qu'une place restreinte dans la diététique du nourrisson malade, il est une série de préparations qu'il est utile de connaître parce qu'elles peuvent rendre des services, en particulier chez les nourrissons anémiques, dyspeptiques, tuberculeux, etc. Ce sont 1^o la soupe au pain ou à la viande; 2^o la soupe de carottes; 3^o la viande crue; 4^o le jus de viande; 5^o la poudre de viande; 6^o la viande peptonisée.

La soupe au pain ou à la viande convient bien aux nourrissons anémiques. La soupe de carottes est destinée aux nourrissons présentant une intolérance temporaire à l'égard du lait à la suite de troubles gastro-intestinaux.

La viande crue doit être prescrite dans le cas de diarrhée des féculents, également on doit la prescrire aux nourrissons anémiques, aux débiles de plus d'un an, aux tuberculeux, aux syphilitiques, à tous les cachectiques, à condition que leur tube digestif soit encore en état de la digérer. Le jus de viande comporte les mêmes indications que la viande crue: anémie, débilité tardive, tuberculose, cachexie, etc. Il est aussi recommandé comme antis-corbutique. La poudre de viande peut être administrée chez certains nourrissons anémiques ou tuberculeux à tube digestif délicat, mais les résultats sont moins bons qu'avec les produits précédents. Enfin la viande peptonisée peut rendre service dans certains cas d'inanition accentuée, surtout lorsque l'enfant présente de l'intolérance à l'égard des aliments habituels.

BIBLIOGRAPHIE

LE TRAITEMENT DES MALADIES D'ESTOMAC EN CLIENTELE.—Par L. Pron. 2ème édition, un vol. in-8° (1920), 17 figures. Prix: 7 fr. 50.

La première édition de cet ouvrage, qui portait le titre de "*La Pratique des Maladies de l'Estomac*", a été épuisée en six mois. C'est dire l'accueil, qu'elle a reçu du corps médical.

Cette deuxième édition, loin d'être simplement un nouveau tirage, a été non seulement revue, mais largement augmentée, puisqu'elle comprend cinquante pages de plus, et que deux nouveaux chapitres y figurent.

L'auteur s'est efforcé, encore davantage qu'auparavant, de fournir aux praticiens un manuel, fait exclusivement avec de la clinique, et basée sur l'observation directe des malades. De là, la netteté et la simplicité, qui se font jour à chaque page et qui continueront à assurer le succès de l'ouvrage.

S'adresser à A. Maloine & Fils, éditeurs, 27, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris.

LEÇONS D'ANALYSE QUALIFICATIVE SUR LES ÉLÉMENTS MÉTALLOIDES ET LEURS PRINCIPAUX DÉRIVÉS.—Par Georges Denigès, professeur de chimie à l'Université de Bordeaux. In-8°, 1920. 7 fr. 50.

L'ouvrage sur l'*Analyse qualificative des Métalloïdes* du Professeur Denigès n'est point un Compendium de recettes, comme beaucoup trop de traités sur la matière, mais une œuvre toute personnelle où l'auteur qui a fait, de l'analyse chimique, une

grosse part de ses recherches de laboratoire apporte les techniques et les découvertes qui lui sont propres en même temps que les procédés les plus récents sur la partie de la science qu'il traite.

Sous la forme pédagogique et bien vivante de leçons, ce livre qui n'a pas son équivalent dans la littérature scientifique, au point de vue de l'*Analyse qualitative des Métalloïdes*, ne laisse inexploré aucun des points importants du sujet traité. Il montre, en outre, que l'analyse qualitative n'est pas une science aussi empirique que beaucoup le croient encore, mais, au contraire, que le raisonnement y intervient constamment pour interpréter les réactions signalées et en faire prévoir de nouvelles.

S'adresser à A. Maloine & Fils, éditeurs, 27, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris.

GUIDE PRATIQUE DU PRÉPARATEUR EN PHARMACIE.—Par D. Charles Bordier. 11-18, 1920, 184 pages. 5 fr.

M. D. Charles Bordier, vient de faire paraître le premier ouvrage spécialement rédigé pour la nombreuse corporation des Préparateurs en pharmacie, ce livre porte le titre de *Guide Pratique du Préparateur en pharmacie*; il traite les chapitres suivants :

1° Posologie générale des médicaments employés dans la médecine humaine, dose normale, dose maxima en 1 fois; dose maxima en 24 heures.

Doses toxiques, doses mortelles.

2° Posologie vétérinaire.

3° Collyres et leurs formules.

4° Injections hypodermiques.

5° Incompatibilités pharmaceutiques.

6° Table de solubilité.

7° Noms déposés et noms chimiques, et inversement noms chimiques et noms déposés.

8° "Un peu de tout", ou notes de pharmacie pratique—traite de l'analyse chimique des urines, mise à la portée de tous.

Décret du 14 septembre 1916 sur les substances vénéneuses et commentaires, etc., etc.

Un chapitre est consacré au pansement des plaies et à la petite chirurgie.

Enfin, la désinfection des locaux contaminés termine l'intéressante série des chapitres traités par l'auteur avec autant de clarté que de concision.

Cet ouvrage conçu dans un esprit essentiellement pratique, rendra les plus grands services aux Préparateurs en Pharmacie.

S'adresser à A. Maloine & Fils, éditeurs, 27, rue de l'École-de-Médecine, Paris.

— — — — —

Revista Médica del Uruguay, publication mensuelle, organe officiel de la Société de Médecine de Montévidéo.

En voici le sommaire de cette grande revue médicale uruguayenne (No 2, février 1920).—Vol. XXIII, XXIIIe année):

Psychologie et Psychiatrie.—Payssé.

Estupear catatonique grippale.—Garcia.

Céphalalgies endocriniques.—Garmendia.

Analyses et Extraits.

Suppléments.

S'adresser à l'Administration du journal: 1424, Rue Rio Branco, Montévidéo, Uruguay, Amérique du Sud.

— — — — —

LA PRATIQUE DU PNEUMOTHORAX THERAPEUTIQUE.—Par F. Dumarest, médecin en chef, et C. Murard, médecin adjoint du Sanatorium d'Hauteville. Un vol. de 264 pages, 22 fig. et 8 planches hors texte (Masson et Cie, Editeurs). Prix: 12 fr. net.

La pratique du *Pneumothorax artificiel* a depuis un certain nombre d'années réalisé des progrès considérables et s'est adaptée aux exigences variées de la clinique.

Le livre du Docteur Dumarest est une étude d'ensemble du Pneumothorax artificiel, dans laquelle l'auteur fournit à la fois des indications complètes sur la technique, les appareils, les accidents possibles et, d'autre part, les règles médicales que le médecin traitant doit observer: conduite de la cure, complications pleurales, étude des résultats éloignés.

L'ouvrage se termine par des considérations physiologiques sur le mode d'action du Pneumothorax, et sur les indications et contre-indications générales que cette méthode de traitement doit rencontrer dans la clientèle et à l'hôpital.

La pratique personnelle que le Docteur Dumarest a acquise depuis de longues années donne à son livre une autorité toute particulière. Il a su l'enrichir de considérations variées, qui permettront aux débutants d'utiliser cette thérapeutique un peu spéciale à un moment où la tuberculose fait malheureusement en France des ravages sans précédent.

Les grandes divisions de l'ouvrage sont:

Appareils Technique, Accidents — Conduite de la cure, constitution, évolution du pneumothorax, résultats, accidents, période d'entretien — Complications pleurales, Fréquence, Etude clinique, Pathogénie et traitement des complications pleurales — Résultat éloignés, Interruption de la cure—Mode d'action du Pneumothorax—Indications dans la tuberculose pulmonaire—Contre indications, Technique clinique.